



Ardèche

Centre Communal
d'Action Social

Procès-Verbal du CCAS du 08 avril 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le 08 avril à 18h30, la Commission Administrative du CCAS, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Président, Mmes Ingrid RABATÉ, Adeline ANDONI, Sylvie GOUNON, et MM Francis LACROIX, Gérard MERCIER et Philippe RIVAT.

Absents :

Absents ayant donné procuration à : Mme Marie-Thérèse MATHON à M. Philippe RIVAT, M. Robert FESCHET à M. Alain LOUCHE

Excusées : Mme Brigitte DURAND SAINT-OMER, Mme Chantal REDON

Secrétaire de séance : Philippe RIVAT

Quorum : 6

Le CCAS procède à l'approbation du PV du 16/11/2023 à l'unanimité.

Mme INGRID RABATÉ informe la commission administrative du CCAS qu'une demande pour un contrat municipal étudiant a été déposée. Le dossier étant complet, cette demande a été validée. Le jeune homme effectuera les 35h de compensation du 15 au 19 avril 2024.

I – Approbation du compte de gestion

(A. LOUCHE) La commission administrative du CCAS, après en avoir délibérée à l'unanimité, décide :

1 – D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par M. Alain MOREAU, chef de service du Service de Gestion Comptable de Privas ;

| | FONCTIONNEMENT |
|---------------------------------------|-----------------------|
| Dépenses : opération de l'exercice | 10 777,03 € |
| Résultat reporté | |
| TOTAL de l'exercice | 10 777,03€ |
| Recettes : opération de l'exercice | 10 259,00 € |
| Résultat reporté | 14 922,11 € |
| TOTAL de l'exercice | 25 181,11€ |
| RESULTAT de clôture : DEFICIT | |
| RESULTAT de clôture : EXCEDENT | 14 404,08 € |
| RESULTAT DEFINITIF : EXCEDENT | 14 404,08 € |

2 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci- dessus

Pas de question

II – Approbation du compte administratif

(I. RABATÉ) Hors de la présence de M. Alain LOUCHE, Président, la commission administrative du CCAS, après en avoir délibérée à l'unanimité, approuve le Compte Administratif du budget du CCAS 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 10 777,03 €

Recettes : 25 181,11 €

Excédent de clôture : 14 404,08 €

Pas de question

III – Affectation des résultats

(A. LOUCHE) La commission administrative du CCAS, après en avoir délibérée à l'unanimité, décide d'affecter la somme de 14 404,08 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

Pas de question

IV – Vote du Budget Primitif 2024 (M 57)

(A. LOUCHE) La commission administrative du CCAS, après en avoir délibérée à l'unanimité, vote le budget primitif 2024 comme suit : la section de fonctionnement, pour un montant de dépenses et de recettes s'élève à la somme de 19 904,08 €.

Remarque

(F. LACROIX) propose d'attribuer une subvention à l'association Sans Nuage qui intervient à la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Veyras.

(A LOUCHE) propose que l'association Sans Nuage fasse une demande écrite afin que celle-ci soit étudiée à la prochaine commission sociale du CCAS.

V – Demande d'aide financière pour un voyage à l'étranger

(I. RABATÉ) La commission administrative du CCAS, après en avoir délibérée à l'unanimité, décide d'accorder une aide financière de XX € à un jeune lycéen afin de financer un voyage à l'étranger.

Pas de question

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Levée de séance à 19h00

Le secrétaire de séance



Gérard MERCIER

Le Président,



Alain LOUCHE

Affichage et publication électronique le 29 OCT. 2024